Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 640

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Orfèvre option A : monteur en orfèvrerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	Recteur de l'académie, MINISTERE DE L'EDUCATION
Modalités d'élaboration de références :	NATIONALE
CPC n° 13	

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

223 Métallurgie (y.c. sidérurgie, fonderie, non ferreux...)

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'orfèvre est un ouvrier qualifié qui fabrique et répare les gros ouvrages en métal précieux ou non (or, argent, métal argenté, étain, acier...). Le monteur sait réaliser une pièce entièrement à la main ou à la machine en maitrisant : le tracé de la pièce, le sciage et le limage, l'assemblable, l'emboutissage, le sertissage, la rétreinte, le bâtage, le soudage, le traitement thermique et de surface.

Le monteur connait la technologie des métaux communs, des alliages légers et des métaux précieux, la technologie des outils et outillages.

Il possède des notions de gemmologie et de ciselure.

Il est capable d'exécuter un dessin d'art et un dessin industriel.

Une solide expérience est nécessaire pour devenir restaurateur en orfèvrerie.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les ateliers d'orfèvrerie ou chez les réparateurs.

Monteur, monteur en orfèfrerie, orfèvre

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1603 : Réalisation d'ouvrages en bijouterie, joaillerie et orfèvrerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- modelage exécution, à partir d'un dessin coté, d'une pièce d'orfèvrerie à cachet artistique
- dessin d'art appliqué
- Français et histoire-géographie
- Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	JINON COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	Х	idem
Après un parcours de formation continue	Х	idem
En contrat de professionnalisation	Х	idem
Par candidature individuelle	Х	idem
Par expérience dispositif VAE	Х	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Χ
Accessible en Polynésie Française		Χ

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 portant règlement général du CAP

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

15/10/73

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Base Reflet Cereq

http://www.cereq.fr

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :